



● ● ● ●

**Procès-verbal
conseil communautaire
22 juin 2023**
Présidé par Jean-Yves Brenier
Secrétaire de séance : Frédéric
Géhin

Quorum à l'ouverture de la séance	présents	54	Total P+R 62
	représentés	8	

Étaient présent(e)s

Richard Arnaud – Chozeau	Frédéric Gonzalez – Bouvesse Quirieu
Daniel Barret – Salagnon	Sylvain Granger - Brangues
Thierry Bekhit – Saint Romain de Jalionas	Jérôme Grausi – Saint Romain de Jalionas
Maurice Belantan – Vézeronce-Curtin	Sophie Guillaud-Pivot - Corbelin
Martine Bert – Trept	Azucena Hernandez - Crémieu
Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil	Estelle Keller - Morestel
Myriam Boiteux – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Marie-Lise Perrin - Morestel
Alexandre Bolleau – Sermérieu (à distance)	Eric Morel – Trept
Olivier Bonnard – Creys-Mépieu	Léon-Paul Morgue - Vernas
Stéphane Bouchex-Bellomie – Soleymieu (à distance)	Alain Moyne-Bressand - Crémieu
Jean-Yves Brenier - Leyrieu	Didier Pilon - Dizimieu
Lucette Brissaud – Tignieu Jameyzieu	Philippe Psaila – Hieres sur Amby
Bernard Castilla – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Joseph Quiles - Optevoz
Nora Chebbi – Annoisin-Chatelans	Camille Regnier - Vignieu
Alexandra Contamin - Veyssilieu	Phillipe Reynaud – Tignieu-Jameyzieu
Dominique Desamy – Vézeronce Curtin	Yvon Roller – Siccieu Saint Julien de Carizieu (à distance)
Alexandre Drogoz – Saint-Chef	Jean-Yves Roux - Vasselin
Cécile Dugourd – Tignieu-Jameyzieu	Simone Salas – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Anne-Isabelle Erbs – Saint Chef	Marie Sandrin – Arandon-Passins
Youri Garcia – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Jean Louis Sbaffe – Tignieu Jameyzieu
Frédéric Géhin – Corbelin	Francis Spitzner - Vénérieu
Nicole Genin – Saint Sorlin de Morestel	Francis Surnon – Charette
Corinne Georges – Saint Romain de Jalionas	Stéphanie Tavernese-Roche – La Balme les Grottes
Laurent Guillet – Saint Hilaire de Brens	–Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour (à distance)
Christian Giroud – Montalieu-Vercieu	Jacques Bracco – Villemoirieu (supp Joëlle Varcelice)
Frédéric Vial - Morestel	Bernard Jarlaud - Morestel
Annie Pourtier – Le Bouchage	Eric Gilbert – Crémieu (à distance)

Ont donné pouvoir :

Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
 Rémi Chatelat donne pouvoir à Alain Moyne-Bressand
 Luc Fabrizio donne pouvoir à Simone Salas
 Annick Merle donne pour à Aurélien Blanc
 Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
 Nathalie Péju donne pouvoir à Olivier Bonnard
 Gilbert Pommet donne pouvoir à Lucette Brissaud
 Eric Teruel donne pouvoir à Francis Surnon

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Bernard Attavay – Montalieu-Vercieu	Christiane Drevet – Montalieu-Vercieu
Sylvie Bogas - Moras	David Emeraud - Montcarra
Christelle Chieze – Saint Chef	Christian Franzoi - Vénérieu
Grégory Gibbons - Panossas	Nathan Gomes – Tignieu Jameyzieu
Stéphane Lefevre - Courtenay	Frédérique Luzet – Saint Victor de Morestel
Nicole Sitruk – Les Avenièrès Veyrins-Thuellin	

ORDRE DU JOUR

I. Points à l'ordre du jour du conseil communautaire

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 mai 2023

Développement et cohérence territoriale

1. Armature territoriale : convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

Services à la population

2. Politique publique insertion – inclusion : Orientations stratégiques

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

Transition et ingénierie

3. Politique publique agricole : Orientations stratégiques

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

Direction exécutive

4. Ressources humaines : Présentation du Rapport Social Unique (RSU)
5. Budget : Budgets principal, eau et assainissement en régie et en délégation de service public
 - Approbation des comptes de gestion
 - Approbation des comptes administratifs
 - Affectation des résultats
6. Dissolution des budgets eau et assainissement en Délégation de Service Public (DSP)
7. Clôture du budget annexe construction location de bâtiments industriels : décision modificative du budget principal

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

II. Questions diverses

En préambule, le président souligne qu'à 16h30 se tenait l'inauguration de l'extension de la ZA du Rondeau à St Chef, en présence des élus et des entreprises. Il note la satisfaction des acteurs et des bénéficiaires de cette réalisation qui a pu voir le jour dès le milieu de ce mandat.

D'autre part, le président remercie les élus présents qui se sont mobilisés pour le forum du 17 juin dernier relatif au pacte financier et fiscal. La prochaine étape sera le conseil communautaire du 12 juillet 2023 avec la présentation du pacte financier et fiscal mais aussi de l'évaluation du projet de territoire.

Il est procédé à l'appel des présents.

Monsieur Géhin est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 25 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix).

Arrivées de Frédérique Luzet et Christiane Drevet

Développement et cohérence territoriale

1. Armature territoriale : convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

→ Rapporteur : Monsieur Géhin, vice-président en charge de la transition écologique, de l'environnement, et de la politique achats durables

RAPPORT

Les Balcons du Dauphiné se particularisent par une armature territoriale multipolarisée. Cette armature est construite autour de 6 centralités : Tignieu-Jamezyieu, Crémieu, Montalieu-Vercieu, Morestel, les Avenières Veyrins-Thuellin et Saint-Chef. Ces communes jouent un rôle incontournable dans le fonctionnement du territoire : chacune de ces communes polarise un bassin de vie en termes de démographie, d'offre commerciale, de services, d'habitat et de patrimoine.

Un des objectifs phare du projet de territoire est d'assumer son armature territoriale multipolarisée, tout en assurant une égalité d'accès aux services des citoyens et une répartition équitable des équipements, des commerces et des logements par le biais notamment d'une action de l'intercommunalité adaptée selon les spécificités (agir là où c'est nécessaire) et au service de ses communes pour le compte des habitants.

Afin de concrétiser une dynamique collective et la volonté de coconstruire un projet commun, un réseau dit « polarités » a été créé fin 2021 afin d'initier un partage d'expérience et consolider le rôle des polarités. Cette démarche de co-construction (aider à faire/faire pour/faire avec) entre les enjeux de déploiement des orientations du projet du territoire des Balcons du Dauphiné et les besoins plus spécifiques des polarités quant à la revitalisation de leur centre-ville a abouti à la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intercommunale.

Pour rappel, la communauté de communes a souhaité en 2021 soutenir la candidature des six polarités au label « Petites Villes de Demain » (PVD) afin d'accompagner leurs projets de revitalisation de centres-villes et de renforcer leur rayonnement à l'échelle des bassins de services. Or, Crémieu est la seule polarité qui a été retenue par l'État dans ce dispositif.

Souhaitant garder la dynamique mettant en lien les six polarités de bassins de services, il a été convenu de s'appuyer sur l'expérience crémolane dans le cadre du dispositif PVD afin de faire émerger une méthodologie renforçant le rôle des polarités de bassins de services inscrites dans le projet de territoire des Balcons du Dauphiné et d'accompagner leurs actions et leurs projets de revitalisation de centres-villes.

Le dispositif de l'ORT créé en 2018 par l'article 157 de la loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ÉLAN) permet d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets globaux de territoire visant la consolidation de leurs fonctions de polarités pour le déploiement du projet de territoire.

Par ses effets juridiques, l'ORT a pour objectif de contribuer à la reconquête des centres-villes en engageant des actions concernant l'habitat (lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la vacance des logements...), l'aménagement (valorisation du patrimoine bâti, réhabilitation des friches urbaines...) et le commerce (lutte contre la vacance des locaux commerciaux et artisanaux...).

Le réseau des polarités a permis dans ce cadre de :

- Partager les connaissances sur le territoire avec les différents acteurs (élus et techniciens), identifier les problématiques territoriales communes et développer une culture commune du projet de territoire des Balcons du Dauphiné ;
- Rendre la collaboration efficace et stimuler la volonté de travailler ensemble ;
- Allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet d'ORT : études existantes, cartes, données statistiques, entretiens avec les acteurs du territoire, etc. ;

- Prendre des décisions collectives et créer une synergie entre les six polarités en vue d'assurer un développement territorial équilibré.

En parallèle de ces réunions, plusieurs temps de travail ont été organisés en interne et avec les élus et les techniciens des collectivités signataires de la future convention ORT (communes et communauté de communes). Ceci a permis d'identifier et / ou de confirmer les enjeux de chaque polarité et de définir cinq orientations stratégiques communes :

- La réhabilitation et le développement de l'habitat ;*
- Le développement économique et commercial ;*
- L'amélioration des mobilités et des connexions ;*
- La mise en valeur des espaces publics et du patrimoine naturel et bâti ;*
- Conforter le rôle de la polarité urbaine à l'échelle du bassin de services en développant des équipements et des services publics.*

Ces orientations stratégiques sont traitées dans la convention ORT d'une manière personnalisée en fonction de l'identité et des caractéristiques de chaque polarité et d'une manière mutualisée pour permettre de répondre collectivement aux enjeux identifiés dans le projet de territoire des Balcons du Dauphiné, notamment :

- Assurer une égalité d'accès aux services et équipements à l'ensemble des habitants du territoire ;*
- Renforcer les liens entre les communes et la communauté de communes : les Balcons du Dauphiné portent aujourd'hui plusieurs projets au sein des polarités afin de renforcer leur rayonnement territorial à l'échelle des bassins de services ;*
- S'adapter aux enjeux contemporains en lien avec la rareté des ressources foncières et la nouvelle réglementation Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la mobilité, le changement climatique et la transition écologique.*

À ce titre, la communauté de communes et ses six polarités de bassins de services souhaitent signer la convention ORT intercommunale, afin d'acter le dispositif et de permettre de débloquer les outils potentiellement mobilisables dans le cadre du dispositif de l'ORT. Poursuivre également le travail sur les actions de revitalisation, ainsi que la dynamique de mise en réseau des six polarités.

En termes d'évolution, la convention ORT intercommunale pourra être modifiée par la voie d'avenants, notamment pour faire évoluer le projet et le plan global d'actions, d'une part, en ajoutant de nouvelles orientations stratégiques ou actions opérationnelles sous forme de « fiches actions », et d'autre part, en permettant la modification éventuelle des périmètres d'intervention ORT.

● Le président propose au conseil communautaire de valider les termes de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire des Balcons du Dauphiné (ORT), de l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention ORT avec les communes de Crémieu, Tignieu-Jamezieu, Morestel, Saint-Chef, Montalieu-Vercieu et Les Avenières Veyrins-Thuellin, ainsi que l'État et le département et à accompagner les dispositions utiles à sa mise en œuvre.

VOTE

76-2023_ Armature territoriale : convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

*Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés (63 pour –
1 abstention [J.Bracco])*

PROJET

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Monsieur Géhin explique que le vote de la convention portant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) marque l'aboutissement de la première étape : celle de la décision formelle. D'autres suivront, le vote ne constituant pas un achèvement.

Avant de présenter ce point, Monsieur Géhin propose de visionner la vidéo faite en interne présentant brièvement ce que constitue l'ORT des Balcons du Dauphiné.

Cette vidéo est présentée aux membres du conseil communautaire.

Monsieur Géhin explique que l'ORT est un dispositif règlementaire qui a émergé d'un travail partenarial entre les différentes polarités des Balcons du Dauphiné. Ce travail succède donc aux premiers travaux sur Crémieu et à la signature du dispositif « Petites Villes de Demain » en lien avec les élus de cette commune et les services de l'État. Le souhait était d'élargir cette réflexion à l'ensemble des polarités de bassin de services. Un temps de réunion technique a donc été organisé avec les élus des six polarités de bassin de services pour identifier leurs points communs et ce qui pouvait être dupliqué par rapport à l'expérience de Crémieu.

Un grand nombre d'outils concernant le commerce et l'habitat se retrouvent dans l'ORT. De plus, plusieurs équipements ont été identifiés sur les polarités de bassin de services qui pourraient être portés conjointement par la communauté de communes ou par les communes elles-mêmes. La thématique de la santé a déjà été abordée, celles de la mobilité et de l'habitat sont également remontées de manière significatives, notamment en regard de la future Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui pourrait devenir une OPAH RU (Rénovation Urbaine).

Parallèlement à cette démarche d'ORT qu'il faut maintenant faire vivre, le même type de travail partenarial a commencé avec les autres communes qui représentent une autre strate de l'armature territoriale des Balcons du Dauphiné. Il s'agit des polarités relais et intermédiaires d'une part, puis des villages d'autre part. De premiers échanges ont été menés entre élus pour essayer d'identifier les problématiques et thématiques communes.

Cette ORT constitue l'occasion d'affirmer l'armature territoriale du projet de territoire avec ses différents niveaux, où chacun aurait son rôle et sa place, comprenant un accès aux services localisés dans les polarités de bassins de services qui profitent à l'ensemble du territoire.

Monsieur Géhin demande aux membres du conseil communautaire s'ils ont des questions ou des remarques.

Il précise par ailleurs que les six polarités ont délibéré pour signer cette convention. Il remercie ses collègues élus et les services de ces six polarités pour le travail important déjà accompli. Si les membres du conseil communautaire donnent leur accord pour signer cette convention, la signature officielle avec les services de l'État, la communauté de communes, le département de l'Isère et les polarités aura lieu le 13 juillet 2023 à 15 heures 30 aux Avenières Veyrins-Thuellin.

Le président redemande aux membres du conseil communautaire s'ils ont des questions au sujet de l'ORT. Il précise que le sillon de ce sujet a été tracé à partir du moment où le projet de territoire a été évoqué, projet de territoire concordant avec l'armature territoriale, c'est-à-dire avec la réalité fonctionnelle du territoire.

Le président remercie monsieur Géhin pour le travail et pour cette présentation.

- Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
53	Accueil des entreprises - Cession d'un terrain à l'entreprise Sigma Composite à Les Avenières Veyrins-Thuellin	27 678 €		

Services à la population

2. **Politique publique insertion – inclusion : Orientations stratégiques**

→ **Rapporteur : Monsieur Grausi, vice-président en charge de l'économie générale et de proximité, de l'économie circulaire, de l'emploi et de l'insertion**

RAPPORT

Conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire permettant d'élaborer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné, un comité de travail a été organisé autour de la thématique insertion-inclusion.

L'enjeu, au-delà de soutenir financièrement des structures œuvrant dans le champ de l'insertion, est de pouvoir apporter un appui pour une prise en compte des problématiques d'insertion socioprofessionnelle et d'inclusion sociale des publics les plus fragiles du territoire, dans une logique de parcours.

C'est donc dans ce cadre que, depuis plusieurs années, la communauté de communes octroie deux subventions annuelles à la Mission Locale Nord-Isère (MLNI) pour l'insertion des jeunes et au groupe Osez pour une insertion par l'activité économique des adultes éloignés de l'emploi. L'intercommunalité facilite également l'implantation de ces deux structures sur le territoire en les hébergeant dans des locaux communautaires ou en participant financièrement à la location de locaux. Des conventions de partenariat et de financement existent avec Osez avant la fusion des intercommunalités en 2017.

Au fil du temps et de la structuration de l'intercommunalité, des liens se sont créés avec les principaux acteurs locaux de l'insertion et du service public de l'emploi. Aux côtés de ces acteurs, quand bien même elle n'en possède pas la compétence première ni n'en est le chef de file, la communauté de communes est en capacité d'assurer pleinement sa participation aux politiques d'insertion sociale et professionnelle sur son territoire. Pour cela, elle peut s'appuyer sur ses deux directions : la direction du développement économique et touristique dont la politique publique a été votée en 2022 et la direction des services à l'usager en milieu rural dans son volet inclusion.

La mise en place du comité de travail « insertion-inclusion » en février 2023 a permis d'ouvrir un volet plus « social » ou socio-professionnel, en lien avec la dimension de services aux habitants portée par la direction ad hoc.

A l'origine, le comité de travail était intitulé « insertion sociale et professionnelle ». Le choix a été fait d'ouvrir la dénomination de ce comité pour l'appeler « insertion-inclusion » dans l'objectif d'élargir le périmètre de cette politique. De fait, les problématiques qui ont émergé du comité et qui ont été travaillées sont transversales avec d'autres politiques publiques déjà votées comme la politique de développement économique, les politiques enfance et petite enfance, la politique santé, mobilités, accès aux services publics en milieu rural, la politique déchets, culture et d'autres encore dont les orientations sont en cours d'élaboration comme la politique habitat-logement.

Le comité de travail a été ouvert aux élus de l'ensemble du territoire avec des délégations dans des champs les plus larges possibles. Au total treize élus ont contribué à la réflexion.

Les problématiques soulevées et auxquelles les participants se sont attachés à répondre étaient les suivantes :

- Quelle différence entre insertion et inclusion ? Quelle définition et quelles représentations ?
- Quels leviers actionner pour offrir aux habitants du territoire une société davantage inclusive ?

Déroulé des comités de travail :

- 1^{ère} réunion : 20 février 2023

Objectif : définition et représentations de l'insertion et de l'inclusion.

- 2^{ème} réunion et 3^{ème} réunion : 27 mars 2023 et 24 avril 2023

Objectif : Approfondissement des leviers identifiés permettant d'offrir aux habitants du territoire une société davantage inclusive. Propositions de pistes/orientations.

L'ensemble des comités a permis de faire émerger des propositions à développer en matière d'inclusion et d'insertion, permettant de tracer une « feuille de route » pour les orientations politiques annexées à la délibération.

Les différents axes ont été présentés à la commission transversale du 11 mai 2023 qui a émis des recommandations présentées au bureau communautaire du 5 juin 2023. Les membres du bureau communautaire ont décidé de prendre en compte les recommandations suivantes :

- Prioriser des actions à effets rapides et mobilisant des moyens modérés, au regard également du nombre de personnes touchées ;
- Prendre en compte le changement du rapport au travail ;
- Améliorer l'image des métiers « dévalorisés » et les emplois possibles dans ces secteurs sur le territoire afin de limiter les problématiques de mobilité ;
- Explorer de nouveaux modes de mise en lien moins « conventionnels » (temps sportifs,...) ;
- Avoir une attention particulière pour le public jeune et en particulier :
 - o Vulgariser la politique publique pour la rendre accessible au public jeune et au public en insertion
 - o Proposer une instance ad hoc de concertation avec les jeunes pour être au contact
 - o Ménager des temps de rencontre entre monde professionnel et jeunes pour aider à matérialiser/concrétiser les métiers, faciliter les recrutements

Le bureau communautaire a approuvé les orientations en matière d'insertion-inclusion dont les axes d'intervention sont :

- **Axe 1 : Prévenir les situations de vulnérabilité en agissant dès l'enfance**
- **Axe 2 : Développer une politique d'insertion socioprofessionnelle en direction des publics fragilisés et éloignés de l'emploi**
- **Axe 3 : Favoriser l'inclusion sociale en agissant de façon transversale avec les autres politiques publiques**

La stratégie complète est présentée en annexe à la délibération jointe.

- **Le président propose au conseil communautaire de valider les orientations stratégiques de la politique publique en faveur de l'insertion-inclusion.**

VOTE

77-2023_ Politique publique insertion – inclusion : Orientations stratégiques

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés (63 pour – 1 abstention [L. Guillet])

PROJET

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Monsieur Grausi remercie les cadres de la direction des services en milieu rural avec lesquels il a travaillé, pour l'animation des groupes et pour la mise en forme de la synthèse qui sera présentée ce jour.

Monsieur Grausi commence sa présentation en abordant le contexte et en faisant un état des lieux du territoire, dans le but de savoir quels sont l'enjeu et le rôle des Balcons du Dauphiné en termes d'emploi, de formation et d'insertion.

Depuis 2003 et 2008, c'est au département que les lois ont notamment confié la gestion du revenu de solidarité active et le déploiement d'actions d'accompagnement. Ainsi, il pilote le programme départemental d'insertion vers l'emploi.

Au titre de sa compétence facultative emploi et formation, la communauté des Balcons du Dauphiné apporte de son côté un concours aux acteurs de l'insertion et à deux structures que sont le groupe Osez et la mission locale Nord-Isère. Elle octroie 40 000 euros à la première et 128 000 euros à la deuxième. De plus, nous aidons la mission locale à financer son hébergement dans les locaux de la maison Mestrallet à Crémieu, notamment en attribuant 4 000 euros supplémentaires.

Le but de définir une politique avec des orientations stratégiques et d'aller au-delà d'un simple soutien financier pour une prise en compte des problématiques d'insertion socioprofessionnelle et d'inclusion sociale des publics les plus fragiles du territoire, tout cela dans une logique de parcours.

Monsieur Grausi précise que la sémantique a évolué : pendant des années, le sujet de l'insertion a beaucoup été évoqué. Depuis quelques temps, on parle plutôt d'inclusion, ce qui induit quelques changements.

À fin 2022, le taux de chômage des Balcons du Dauphiné se situait autour de 6 %, ce qui est relativement faible. Le territoire est l'un de ceux qui connaît le plus important taux de croissance du département de l'Isère. Il présente spécifiquement une hausse du chômage chez les jeunes demandeurs d'emploi, une baisse du chômage chez les demandeurs d'emploi de longue durée et une baisse encore plus conséquente chez les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans. Par ailleurs, les inégalités socio-économiques y demeurent importantes avec 10 % des habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté. En tenant compte des 47 communes, il s'avère que le revenu moyen est plus élevé à l'ouest qu'à l'est.

D'autre part, les personnes âgées de plus de 30 ans ont tendance à partir du territoire, tandis que ce dernier compte beaucoup de jeunes enfants de moins de 10 ans. Cette donnée est importante, puisqu'elle a un impact sur les familles. En effet, le nombre de familles monoparentales augmente d'année en année à cause de l'augmentation des séparations/divorces et du changement de vie de chacun. Le nombre de personnes de plus de 65 ans augmente également plus rapidement. La population du territoire est vieillissante. 6 % des ménages des Balcons du Dauphiné n'ont pas de voiture.

Le comité de travail a été rebaptisé « comité de travail insertion-inclusion », l'inclusion étant une donnée plus précise que l'insertion. Dans un groupe d'individus, l'inclusion permet d'intégrer une personne sans aucune différence avec les autres. À l'inverse, l'insertion met en avant la particularité d'une personne.

13 élus ont participé à ces groupes de travail sur trois dates. Les questions posées lors du premier comité de travail étaient les suivantes : quelle définition, quelle représentation, et quelle différence entre l'insertion et l'inclusion. Les deuxième et troisième comités de travail avaient pour but de se demander quels étaient les leviers à actionner pour offrir aux habitants du territoire une société plus inclusive.

Plusieurs axes d'intervention ont été retenus. Tout d'abord, l'objectif du premier axe est de prévenir, dès le plus jeune âge, les situations de vulnérabilité en agissant donc dès l'enfance sur la citoyenneté, en donnant envie, en suscitant des vocations, en encourageant la création d'actions, en favorisant la

création de liens et l'intergénérationnalité. Des actions ont également été envisagées pour prévenir les situations de mal-être, la violence et la marginalisation.

Dans ce cadre, l'objectif de la communauté de communes est également d'être facilitatrice et de véhiculer, de faire connaître les structures existantes, de soutenir les initiatives locales, de valoriser les initiatives qui soutiennent les parents dans leurs fonctions parentales avec une attention particulière portée aux familles monoparentales, mais également de promouvoir les actions de prévention contre toute forme de violence.

Il est également important de conforter les personnes dans leurs capacités, notamment en s'appuyant sur les services et les structures présents sur le territoire. Tout le monde bénéficie de compétences. C'est pourquoi, il est important de créer la rencontre entre ces personnes afin qu'elles mettent en valeur les compétences qui leur permettront demain de s'insérer plus facilement. Enfin, le premier axe rappelle la nécessité de porter une attention au public invisible, isolé ou vulnérable.

Le deuxième axe consiste à développer une politique d'insertion socioprofessionnelle en direction des publics fragilisés et éloignés de l'emploi, à développer des partenariats avec les entreprises, ou encore à « faire réseau ». Ces entreprises ne demandent qu'à permettre à des personnes de se rencontrer à travers un simple mentorat ou l'accompagnement à une visite, quelquefois même à travers quelques jours d'intérim, voire des contrats de travail. Les visites permettent de tisser des liens et de créer de belles histoires.

Il est également important de favoriser l'alternance, d'autant plus dans cette période compliquée pour recruter. En outre, beaucoup de jeunes rencontrent des problèmes pour s'orienter. Le fait que les entreprises ouvrent leurs portes leur permet d'avoir une représentativité des métiers.

Quelques participants au comité de travail ont exprimé le souhait de soutenir les politiques employeur, notamment dans les métiers en tension. Aujourd'hui, 31 métiers ont été reconnus en tension au sein de la région. Il est donc primordial de soutenir les employeurs et de véhiculer les informations, notamment en recrutement et par des actions, telles que des journées portes ouvertes.

Monsieur Grausi insiste sur l'importance d'être facilitateur de toutes les actions en lien avec l'emploi, que ce soit avec les missions locales, les cap emploi, voire les pôles emploi, dans le cadre de l'insertion par l'emploi ou la formation.

Le deuxième axe porte également sur la nécessité d'orienter et de soutenir les interventions menées par les structures du territoire pour les publics en difficulté, telles que les associations, de développer de nouvelles structures inclusives en lien avec le projet de territoire, notamment dans le cadre du soutien et du développement de l'économie circulaire, d'accompagner à la construction du projet de vie en orientant toujours vers les services compétents en matière d'accompagnement socioprofessionnel, de favoriser la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics et de porter une politique incitative auprès des communes du territoire sur l'offre d'insertion. Dans des lots de marchés publics d'entretien ou afférents à toute nouvelle construction importante, les Balcons du Dauphiné peuvent décider d'imposer, dans les effectifs des entreprises lauréates, un pourcentage minimum de personnes du territoire éloignées de l'emploi.

Le troisième axe consiste à favoriser l'inclusion sociale en agissant de façon transversale avec les autres politiques publiques. L'inclusion comprend de nombreuses thématiques, comme favoriser la mobilité inclusive sur le territoire. Les problématiques de mobilité sont complexes à résoudre et il est important de pouvoir y travailler. En effet, la première cause de non-retour à l'emploi est le fait de ne pas pouvoir se rendre au travail ou à une formation.

Il est également important de porter une attention aux parents en difficulté dans l'exercice de leurs fonctions parentales, et particulièrement aux familles monoparentales, ; aussi de favoriser l'accompagnement numérique des habitants pour permettre l'accès aux services publics, sachant que le rôle de la communauté de communes est d'alimenter ces services et d'informer sur leur existence, ainsi que de contribuer à l'émergence d'espaces facilitant le lien humain et les rencontres, notamment envers les personnes isolées, de faciliter l'inclusion par un accès pour tous à la culture et au sport qui constituent deux vecteurs d'intégration très importants, à ne pas négliger.

Aussi, il apparaît primordial de développer des formes d'habitat inclusives et de favoriser le parcours résidentiel des ménages aux ressources modestes. Depuis quelques années, les prix des terrains flambent sur beaucoup de communes. En parallèle, il est de plus en plus difficile de trouver des crédits. Il devient donc complexe d'acheter ou de louer sur le territoire sans avoir un minimum de ressources. À cet effet, la politique foncière doit permettre à des familles avec de jeunes enfants de s'installer sur le territoire à travers un parcours résidentiel. Des solutions doivent également être trouvées pour les personnes plus âgées une fois qu'elles n'ont plus la possibilité de garder leur maison et leur terrain. Il conviendra en somme de travailler sur le développement de logements différents, mais abordables.

Enfin, en tant que personne publique, la communauté de communes se doit de proposer des solutions à toutes les personnes en situation de handicap qui rencontrent des difficultés au quotidien en matière de logement.

Monsieur Grausi demande si les membres du conseil communautaire ont des questions.

Monsieur Guillet estime que ces sujets ne relèvent pas de la compétence de la communauté de communes. Il demande quels moyens et actions seront déployés dans le cadre de cette nouvelle stratégie.

Monsieur Grausi répond que, en termes d'actions, le travail doit se poursuivre. Au niveau de l'enfance, plusieurs initiatives sont en cours, notamment l'identification de places de crèche à vocation d'insertion professionnelle sur les Avenières Veyrins-Thuellin et sur Tignieu-Jamezieu. En outre, des forums ont été organisés sur l'emploi, la mobilité, les services et le sport.

Au niveau des moyens, le budget est aujourd'hui d'environ 200 000 euros,. Des projets d'économie circulaire sont également en cours, notamment une ressourcerie et une recyclerie. À ce titre, un budget devrait certainement être retravaillé et voté l'année suivante.

Il est possible de trouver d'autres idées pour chaque thématique, mais le rôle principal de la communauté de communes est de faire du lien.

Madame Chebbi ajoute que trouver du travail sans mode de garde peut constituer une vraie problématique Ce volet a donc été travaillé depuis le mois d'avril 2023. Au sein de la communauté de communes, deux crèches sont aujourd'hui labellisées dans ce sens. On les appelle des crèches AVIP (À Vocation d'Insertion Professionnelle). Elles permettent aux familles de se concentrer sur la recherche d'un emploi sans rencontrer de difficultés au sujet des modes de garde et de l'accueil de leurs enfants. Concrètement, ces crèches peuvent accueillir prioritairement, à hauteur de deux places, des enfants dont les familles sont en situation d'insertion ou de retour à l'emploi. C'est une démarche en lien avec Pôle Emploi.

Monsieur Reynaud partage sa satisfaction quant à cette décision. Il considère que, quelle que soit l'origine des publics, tous ont le droit au même traitement. Il est donc très positif que les personnes éloignées de l'emploi, qu'elles soient jeunes ou adultes, sachent que les élus, par le biais de la communauté de communes, se préoccupent d'elles pour chercher des solutions pour s'en sortir. Cette initiative n'enlève en rien le rôle des communes ou du département, mais elle permet d'avoir une organisation centralisée.

Par ailleurs, les différents forums sur la mobilité, l'emploi, les services et le sport ont été extrêmement positifs. Monsieur Reynaud a estimé qu'il faut désormais passer à la vitesse supérieure. Autrement dit, la communauté de communes devrait selon lui établir un programme de forums afin de permettre aux partenaires de s'organiser pour y participer. Les forums pourraient avoir des thèmes différents et proposer des formules originales, impliquant le versement de potentielles subventions issues de différents acteurs.

En somme, monsieur Reynaud demande aux membres du conseil communautaire de réfléchir à ce sujet, à savoir la possibilité pour la communauté de communes de créer un programme avec l'appui de la commune qui accueillera la manifestation. Cette initiative résoudrait des problèmes de communication

et des problèmes financiers. Il s'agirait de l'une des premières actions collectives que pourrait porter la communauté de communes sur cette politique insertion – inclusion.

Monsieur Grausi rappelle que, par rapport à la compétence, il est important de faire avec les communes, et non pas forcément de remplacer les communes ou d'être à un niveau supérieur. Les besoins doivent être identifiés par territoire. L'année précédente, ce travail a été fait pour Frontonas et Tignieu-Jamezieu. En 2023, il est prévu de regarder du côté de l'est du territoire, avec l'éventualité de travailler à nouveau avec Tignieu-Jamezieu. Il est possible de mettre en place une stratégie.

Madame Hernandez indique qu'elle rejoint l'avis de monsieur Reynaud. Même si ces compétences relèvent plutôt du département, elles font partie de la responsabilité des élus et des citoyens. Elle remercie les autres membres du comité pour le travail qu'ils ont réalisé ensemble. Elle ajoute qu'il est également important de travailler avec les entreprises de la communauté de communes. Une réflexion est en cours sur la possibilité de labelliser les entreprises du territoire qui s'engagent vers l'inclusion pour favoriser l'accueil de ce profil de salarié et encourager ces entreprises.

Monsieur Grausi souligne que l'expression « faire réseau » se rapporte bien au mentorat, au parrainage et à l'accompagnement. Il est certain que la collaboration avec les entreprises est fondamentale. Ce sont elles qui créent l'activité économique et qui ouvrent leurs portes pour permettre à des personnes de s'intégrer et de s'insérer.

Madame Hernandez insiste sur l'importance de démarquer certaines entreprises par le biais d'un label.

Monsieur Grausi note qu'il s'agit d'une nouvelle idée à mettre en réflexion.

Monsieur Moyne-Bressand souligne que les entreprises rencontrent des difficultés à recruter des salariés, notamment en raison des problématiques de transport. À ce titre, des mobylettes avaient été mises à disposition dans le passé. Monsieur Moyne-Bressand demande si une réflexion est en cours pour favoriser le transport vers les entreprises.

Monsieur Grausi rappelle que l'objectif est l'insertion et l'inclusion. Ces notions touchent plusieurs champs de compétences, notamment la mobilité. À l'ouest du territoire, on parle du tram-train sur l'emprise de l'ancien Chemin de Fer de l'Est Lyonnais (CFEL) pour les personnes qui doivent aller travailler sur Lyon. Monsieur Grausi estime que mettre à disposition un parc de trottinettes électriques pour mieux se rendre à certains endroits pourrait être une bonne idée. Néanmoins, il peut être assez dangereux d'utiliser ce mode de transport en ruralité. En tout état de cause, monsieur Grausi explique qu'il est important de continuer à travailler sur ces sujets, sachant que toutes les solutions sont envisageables. Il ajoute néanmoins qu'il est trop tôt pour en discuter ce jour.

Monsieur Moyne-Bressand confirme qu'il n'est pas simple de se déplacer dans une zone de ruralité, surtout dans certaines communes. De plus en plus de personnes éprouvent des difficultés dans leur mobilité, car les coûts sont élevés, notamment ceux liés à l'entretien des véhicules et du carburant. Toutes ces problématiques méritent une réflexion approfondie afin de savoir comment aider et favoriser l'emploi dans les entreprises.

Monsieur Bolleau souligne que la location de mobylettes a bel et bien existé sur le territoire, à travers le service Mobyloc géré par la mission locale. À partir du mois de septembre 2023, toutes les communes seront mobilisées pour le schéma développement cyclable. Quatre tracés seront réalisés pour 13 pôles afin de permettre aux personnes de mieux circuler. Monsieur Bolleau précise que 60 % des déplacements sur le territoire se font à moins de 3 kilomètres. La location longue durée de vélos électriques sera également lancée avant la fin de l'année 2023.

En outre, l'expérimentation Covoit'ici a été mise en place il y a deux ans pour les personnes en difficulté qui souhaitent se rendre sur le parc d'activités de la plaine de l'Ain. Monsieur Grausi affirme que les élus sont les premiers prescripteurs de ce service quasiment gratuit, puisqu'il coûte 50 centimes par personne. Une validation de covoiturage sera proposée à la fin de l'année pour l'ensemble du territoire. Un comité mobilité a d'ores et déjà validé ce principe la veille, le 21 juin 2023. En somme, le but est de lancer une offre de covoiturage Balcons du Dauphiné avant la fin de l'année en cours.

Par ailleurs, il a été proposé de mettre à disposition des véhicules électriques et de les mettre en location, mais monsieur Bolleau explique qu'il a été décidé de ne pas s'engager dans cette voie. En tout état de cause, beaucoup de dispositifs existent. Parmi les 4 piliers de la mobilité, le transport social est l'un des éléments importants sur lequel un travail est en cours.

Madame Régnier demande quelle est la part des ménages n'ayant pas le permis parmi les 6 % qui ne possèdent pas de voiture. Au national, des discussions sont en cours sur la possibilité d'abaisser l'âge requis pour passer le permis de conduire. Madame Régnier estime qu'une piste de réflexion pourrait être engagée pour aider les personnes à obtenir leur permis.

Le président indique que cette donnée n'est pas connue. Il ajoute que ces questions sont également abordées dans le cadre de la mission locale. Il serait donc intéressant de la solliciter pour avoir une réponse.

Monsieur Bolleau ajoute que la mission locale elle-même n'apporte pas de financements, à l'inverse de certaines communes, du département et de la région. Il affirme que s'inscrire au permis de conduire coûte très cher, soit entre 2 500 et 3 000 euros. Il estime par ailleurs qu'il y aura toujours des voitures sur le territoire, mais que cela n'empêche pas de proposer des modes de transport alternatifs et adaptés.

Monsieur Grausi précise qu'au-delà des personnes n'ayant pas le permis, un grand nombre d'usagers ont le permis, mais pas les moyens d'acquérir et d'entretenir un véhicule.

Madame Boiteux approuve toutes les orientations évoquées sur l'insertion et l'inclusion. Elle demande si une piste de réflexion a été lancée concernant les écoles. En effet, madame Boiteux explique s'être rendu compte que de plus en plus de jeunes étaient en difficulté relativement tôt. Selon elle, un travail en amont avec les écoles leur serait donc profitable, y compris avec les Centres de Formation des Apprentis (CFA) et les collèges. Elle explique qu'un enfant en difficulté à la fin du collège aura plus de peine à trouver un travail et à s'insérer dans la société. Autrement dit, un cercle vicieux peut s'installer très vite pour les jeunes.

Monsieur Grausi affirme que cette piste de réflexion est intéressante, mais qu'elle touche aux limites des compétences de la communauté de communes. En revanche, il est possible d'informer, de faire le lien avec les branches professionnelles et les différents CFA.

Le président souligne qu'une journée relative à la Convention Territoriale Globale (CTG) portant sur ces sujets aura lieu le vendredi 7 juillet 2023. Il demande par ailleurs si les membres du conseil communautaire ont d'autres questions.

Le président explique que, depuis un certain nombre d'années, la communauté de communes participe financièrement à la mission locale et à l'association Osez. Ces sujets font donc pleinement partie de ses compétences. Le président estime qu'il ne faut pas détourner le regard des différentes problématiques rencontrées par les jeunes et les entreprises.

Cette politique étant extrêmement transversale, il convient et d'être le plus flexible possible. D'une part, la question de l'insertion touche aux thèmes de la mobilité, des modes de garde des enfants, du numérique, ou encore de l'habitat. Des réponses concrètes et précises ont été apportées sur la question de la mobilité. Concernant l'habitat, la communauté de communes est déjà impliquée avec le travail mené sur les parcours résidentiels. Dans une certaine partie du territoire, notamment dans certains villages, les effectifs des écoles se tassent. La solution n'est plus seulement la construction, étant donné que les logements sont inaccessibles pour beaucoup.

D'autre part, l'insertion est évoquée dans le cadre du travail sur les espaces France Services. En somme, puisque les sujets sont transversaux, le président affirme qu'il faut toujours avoir la vision la plus horizontale possible afin de prendre à bras le corps les difficultés réelles des habitants. En outre, compte tenu des débats qui se sont tenus ce jour, le président constate que les élus sont mobilisés sur ces sujets. Il ajoute qu'il s'agit aussi et bien-sûr d'un travail partenarial avec le département de l'Isère.

Monsieur Garcia rappelle qu'il est important de ne pas oublier les entreprises. Il s'était déjà exprimé au sujet du problème de l'emploi qui touche les familles monoparentales. Il estime que le changement doit

en grande partie passer par le monde de l'entreprise. Dans la zone de Saint-Quentin-Fallavier, il y a quelques années, certaines entreprises qui rencontraient des difficultés pour recruter ont fait le choix de revoir une partie de leur organisation de production afin de proposer des horaires de journée, à savoir 9h-16h, donnant ainsi la possibilité à ces familles de travailler en conservant leur salaire et sans avoir à se soucier d'un mode de garde pour leurs enfants. Cette initiative a donc bénéficié à la fois aux entreprises et aux familles monoparentales. Monsieur Garcia souligne en conséquence qu'il est important de communiquer avec les entreprises sur ces données.

Le président rappelle que la communauté de communes est en lien avec le service économie qui connaît très bien les entreprises des Balcons du Dauphiné et qui a donné les mêmes explications que lui.

Monsieur Garcia répond que, dans sa commune, certaines entreprises ont du mal à recruter. En outre, même si elles pensent qu'un changement d'organisation permettant d'accueillir de nouveaux salariés est une bonne idée, les difficultés de recrutement demeurent. Il estime que tout le monde doit jouer le jeu.

Le président demande si les membres du conseil communautaire ont d'autres questions et remercie Monsieur Grausi pour sa présentation.

● Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
54	Résidence d'artiste territoriale 2023-2026 : Convention de partenariat tripartite, compagnie Lamento		17 000 € pour une année pleine, soit 6 000 € pour 2023	
55	Partenariat avec l'association Les Nouvelles rencontres de Brangues (NRB)		27 000 €	

Transition et ingénierie

3. **Politique publique agricole : Orientations stratégiques**

→ **Rapporteur : Monsieur Spitzner, vice-président en charge de l'agriculture, la structuration des filières et du plan alimentaire territorial**

RAPPORT

La thématique de l'agriculture, activité d'importance d'un point de vue économique, d'aménagement du territoire, et des questions alimentaires, relève de plusieurs échelons territoriaux en plus de l'Europe et l'État. Dans un premier temps, la région dans le cadre de sa compétence « économie » soutient les filières agricoles en proposant des plans dédiés. Par ailleurs, les communes au travers de la clause de compétence générale peuvent se saisir du sujet. Les communes et la communauté de communes ont fait évoluer les statuts de cette dernière en matière d'agriculture en décembre 2022 (délibération n° 95.2022).

Ils confèrent les compétences suivantes à l'institution :

- Soutien des actions de préservation, de promotion et de mise en valeur des productions, des pratiques et expérimentations agricoles organisées sur son territoire ;
- Promotion et animation d'un projet stratégique agricole et alimentaire territorial ;
- Soutien des projets en vue de favoriser les reprises, les installations nouvelles et le maintien des installations existantes ;
- Soutien au service de remplacement agricole des exploitations du territoire ;
- Soutien à l'agriculture en matière d'agro-environnement, en lien avec les enjeux du territoire.

Dans ce cadre, la communauté de communes développe d'ores et déjà plusieurs missions précises :

- L'agro-environnement : les mesures agro-environnementales avec le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), la démarche captage prioritaire de Chozelle – commune de Tignieu-Jamezieu, l'abreuvement des troupeaux (projet « mares et abreuvement sur le plateau de l'Isle Crémieu »), le soutien aux filières de qualité via le programme LEADER (projets Cholat, Oxyane...),
- La valorisation de l'activité et des produits agricoles : l'identification des points de vente directe par l'office de tourisme intercommunal, accompagnement d'initiatives faisant la promotion du monde agricole...
- L'accompagnement de l'activité agricole via l'aide au service de remplacement.

D'autres actions de la communauté de communes, via d'autres compétences touchent également la thématique de l'agriculture, à l'image de :

- Gestion de réseaux de cours d'eau et fossés dans les marais du Catelan, et désormais des marais de Morestel sur les communes des Avenières-Veyrins-Thuellin, d'Arandon-Passins, de Vézeronce-Curtin, du Bouchage et de Corbelin.
- L'accompagnement d'opérations de collecte de pneus usagers utilisés pour les silos à ensilage,
- L'aide à la formation à l'optimisation de la gestion des prairies, en parallèle des mesures agro-environnementale et Natura 2000.

Aujourd'hui, de nouveaux défis se présentent pour le territoire et son agriculture. Il s'agit de l'alimentation à l'échelle du territoire, l'intégration des enjeux du plan climat (les énergies renouvelables, la sobriété énergétique, le stockage du carbone...), la préservation de la ressource en eau... qui s'ajoutent à ceux pris en charge actuellement par les différents échelons publics. Également, la communauté de communes fait l'objet de sollicitations de partenaires agricoles, de communes membres et autres acteurs, afin de les aider à développer leurs propres actions, qui pour certaines entrent dans le cadre de ces défis.

Dans ce contexte, et conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire permettant d'élaborer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné, des conférences des maires (développement économique et cycles de l'eau), et un comité de travail agriculture ont été organisés.

Ainsi, un nombre important d'élus municipaux se sont réunis à plusieurs reprises avec le vice-président en charge de l'agriculture, de la structuration des filières et du Plan Alimentaire Territorial (PAT). La méthode d'animation et de facilitation des échanges en intelligence collective a permis de faire émerger de nombreuses propositions.

Rappel des différentes étapes de travail :

28/06/21 : comité de travail - première prise de contact sur les enjeux et travail participatif en méthode « AFOM » Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces ;

16/12/2021 : Arrêt du projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2022-2028, comprenant des actions en matière d'agriculture ;

03/02/22 : conférence des maires « Quel développement économique pour les Balcons du Dauphiné ? »

10/03/2022 : conférence des maires « Les Balcons du Dauphiné préservent la ressource en eau » ;

13/04/22 et 03/05/22 : 2 comités de travail – appropriation et déclinaison des orientations issues des conférences des maires sur l'économie, sur les cycles de l'eau, pour construire la politique publique agriculture, à intégrer au projet de territoire (récit prospectif, problématiques, objectifs opérationnels)

11/05/2023 : recueil des recommandations des 4 collèges de la commission transversale ;

05/06/2023 : présentation du projet de politique publique en bureau.

Ainsi, les différentes réflexions menées par ces instances ont permis de définir les objectifs stratégiques de la communauté de communes en matière d'agriculture. Les élus souhaitent une agriculture d'avenir pour les Balcons du Dauphiné, située au cœur des grands enjeux futur du territoire. Au-delà, les agriculteurs apparaissent comme un public majeur à prendre en compte sur les Balcons du Dauphiné, et par toutes les politiques publiques de la communauté de communes. Quatre axes d'intervention de la communauté de communes sont proposés :

Axe 1 : *Soutenir la profession agricole pour faciliter l'accès au foncier et assurer la reprise et le développement des exploitations ;*

Axe 2 : *Promouvoir des pratiques agricoles qui préservent les ressources et la biodiversité ;*

Axe 3 : *Accompagner l'adaptation et la participation des activités agricoles à l'intégration des enjeux énergie/climat ;*

Axe 4 : *Développer une stratégie alimentaire locale et promouvoir la consommation locale.*

Par ailleurs, et comme évoqué précédemment, la question agricole croise de façon transversale de nombreuses autres politiques publiques portées par l'intercommunalité, entre autres exemples :

- Tourisme/culture : les agriculteurs/producteurs sont inclus dans l'orientation tourisme « Animer et accompagner les acteurs du tourisme, intégrer des acteurs de l'économie de proximité ». Par ailleurs, les événements culturels peuvent être l'occasion de promotion des produits locaux issus de l'agriculture des Balcons du Dauphiné,

- Services à la population : un sein des services proposés par la collectivité (crèches, centres de loisirs...), comme par les communes, les circuits courts alimentaires doivent également être privilégiés,

- Développement économique : l'axe « Soutenir l'économie de proximité » intègre l'agriculture comme un volet de l'économie des Balcons du Dauphiné avec l'action « développer l'économie agricole et touristique ». Il s'agit notamment de développer les filières locales, et de faire le lien avec les entreprises d'une part et l'insertion d'autre part,

- Les cycles de l'eau : un axe fort de travail sera notamment de « soutenir le développement de pratiques et de filières agricoles locales favorables à la préservation de la ressource en eau » et par ailleurs le lien avec la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

La stratégie complète est présentée en annexe à la délibération jointe.

- **Le président propose au conseil communautaire d'adopter les orientations stratégiques agricoles.**

VOTE

78-2023_ Politique publique agricole : Orientations stratégiques

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)

PROJET

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Monsieur Spitzner rappelle que la thématique de l'agriculture est d'une grande importance du point de vue économique, mais également en ce qui concerne l'aménagement du territoire et les questions alimentaires. L'agriculture relève de plusieurs échelons territoriaux, en plus de l'Europe et de l'État.

La région, dans le cadre de sa compétence « économie », soutient les filières agricoles en proposant des plans dédiés. Les communes, au travers de la clause de compétence générale, peuvent également se saisir du sujet. Les communes et la communauté de communes ont fait évoluer les statuts de cette dernière en matière d'agriculture en décembre 2022, à travers la délibération n°95-2022.

Ils confèrent les compétences suivantes à l'institution : soutien des actions de préservation, de promotion et de mise en valeur des productions, des pratiques et des expérimentations agricoles organisées sur son territoire, la promotion et l'animation d'un projet stratégique agricole et alimentaire territoriale, le soutien des projets en vue de favoriser les reprises, les installations nouvelles et le maintien des installations existantes, le soutien au service de remplacement agricole des exploitations du territoire, puis le soutien à l'agriculture en matière d'agro-environnement en lien avec les enjeux du territoire.

Des actions sont déjà en place dans le cadre de la communauté de communes, à savoir le PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique), sachant que 29 inscriptions ont déjà été dénombrées, la démarche du captage prioritaire sur Chozelle, sur la commune de Tignieu-Jamezieu, les mares d'abreuvement sur le plateau de l'Isle-Crémieu, le projet Cholat et Oxyane sur des projets HVE (Haute Valeur Environnementale), la valorisation de l'activité et des produits agricoles en relation avec l'office du tourisme, des accompagnements d'initiative faisant la promotion du monde agricole, l'accompagnement de l'activité agricole via l'aide au service de remplacement, ainsi que d'autres actions liées à la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations(GEMAPI), aux entretiens des bords de rivière et des canaux.

En outre, lors du dernier ramassage de pneumatiques il y a deux ans, 700 tonnes ont été récupérées. Cette opération sera lancée de nouveau en 2024. Enfin, l'aide à la formation et à l'optimisation de la gestion des prairies en parallèle avec les mesures agroenvironnementales et Natura 2000, fait également partie des actions menées.

Aujourd'hui, de nouveaux défis se présentent sur le territoire pour l'agriculture. Ils concernent l'alimentation à l'échelle du territoire, l'intégration des enjeux du plan climat, les énergies renouvelables, la sobriété énergétique, le stockage carbone et la préservation des ressources en eau. Ces nouveaux défis s'ajoutent à ceux pris en charge actuellement par les différents échelons publics. De plus, la communauté de communes fait l'objet de sollicitations de la part des agriculteurs et autres acteurs, afin de les aider à développer leurs propres actions.

Dans ce contexte, des comités de travail ont été constitués. Lors des conférences des maires, un travail a été mené conjointement. Le comité de territoire constitué d'agriculteurs et de personnes faisant partie du conseil de développement a également été relancé. Quatre axes sont ressortis de ces travaux. Ces quatre axes ont été soumis à la commission transversale et au bureau exécutif.

Le premier axe concerne l'accès au foncier agricole pour assurer les reprises et le développement des exploitations.

Le deuxième axe consiste à promouvoir des pratiques agricoles qui préservent les ressources et la biodiversité. Sur ce point, des conventions ont été validées en bureau pour des opérations liées entre la communauté de communes et les agriculteurs, notamment dans le cadre de Natura 2000.

Le troisième axe porte sur l'accompagnement à l'adaptation et aux participations d'activités agricoles à l'intégration des enjeux énergétiques et climatiques. Concernant cet axe, Monsieur Spitzner explique que se posera la question de l'agrivoltaïsme dans les champs et du développement des méthaniseurs.

Enfin, le quatrième axe concerne le développement d'une stratégie alimentaire locale. À ce sujet, une expertise a été lancée auprès des maires pour connaître les habitudes dans les cantines des écoles. Quatre communes disposent à ce jour de cuisines sur le territoire. Les autres ont recours à la délégation de service public ou le marché public pour fournir des repas. L'objectif du quatrième axe est surtout de promouvoir la consommation locale.

Monsieur Spitzner demande aux membres du conseil communautaire s'ils ont des questions.

Monsieur Morgue estime que, en tant qu'ancien agriculteur, il existe quelques ratés. Selon lui, le sujet des réserves foncières fait partie du rôle des SAFER (Société d'Aménagement Rural et d'Établissement Foncier). Il ajoute que l'installation devrait concerner de jeunes agriculteurs. Selon lui, la SAFER et la chambre de l'agriculture ne respectent pas leurs engagements. Par ailleurs, monsieur Morgue souligne l'importance de faciliter l'accès aux stages chez les agriculteurs pour les adolescents, car cela devient de plus en plus difficile d'en trouver.

Monsieur Spitzner affirme que, dans la convention préparée avec la chambre de l'agriculture, cette problématique a été évoquée. Pour le moment, cette convention ne peut pas être présentée, étant au stade de projet.

Madame Genin ajoute que, en tant qu'agricultrice encore en activité, elle a accueilli beaucoup de stagiaires. Néanmoins, elle souligne que les stagiaires sont de moins en moins motivés. Il est même arrivé de devoir interrompre le stage d'un élève à cause d'un problème de comportement. Madame Genin estime que la mentalité n'est plus la même qu'avant. Néanmoins, elle assure qu'il ne faut pas arrêter d'accueillir des stagiaires, seulement travailler avec eux en amont sur ce que l'on demande à un stagiaire.

Le président relève le fait que l'ensemble des politiques se croisent ; l'exemple est présent ici : l'agriculture et l'insertion.

Monsieur Géhin affirme que tous les enjeux liés aux énergies renouvelables, agrivoltaïsme et méthaniseurs, se croisent. Il se réjouit que le troisième axe porte plus spécifiquement sur l'énergie et le climat. Lorsque le plan climat a été discuté, la question était de savoir comment emporter tout le territoire, notamment les professionnels et les agriculteurs, autour de ces thématiques.

Monsieur Moyne-Bressand souligne que, en début de mandat, il avait été question de créer un restaurant intercommunal proposant des produits locaux. Il demande si ce sujet est toujours abordé ou s'il a été abandonné.

Monsieur Spitzner répond que le plus important est d'abord de mieux connaître le territoire. C'est pourquoi une préétude a été lancée concernant les cantines, le nombre d'enfants ou encore les crèches.

Le président ajoute qu'un diagnostic a été présenté en interne par une stagiaire de fin d'études concernant l'alimentation durable et le potentiel du territoire. Cette présentation a fait le lien avec la production territorialisée pour amener une qualité supérieure dans les établissements publics.

Par ailleurs, sur le territoire de la communauté de communes des Balcons du dauphiné, 1 million de repas par an est fourni que ce soit pour les crèches, les centres de loisirs ou les services publics des communes. Il serait également possible de travailler avec les lycées et les collèges. Tout cela octroie une véritable capacité d'agir à la communauté de communes.

D'autre part, le président souligne que chercher un prestataire revient en partie à chercher un prix. Il convient de faire évoluer nos critères. Il ajoute que ce sujet est très important et qu'il sera donc travaillé. Il rappelle également la nécessité de fournir d'autres typologies de débouchés aux agriculteurs.

Le président informe les membres du conseil communautaire qu'il a rencontré monsieur Darlet, le président de la chambre d'agriculture. Il s'avère qu'aujourd'hui, sur la question de l'agrivoltaïsme, celle-ci émet quelques réserves. En effet, l'agrivoltaïsme apporte un revenu pour les agriculteurs, mais pose la question du métier même d'agriculteur : la réflexion est en cours. En outre, le comité de travail a été

réactivé pour pouvoir travailler avec la représentation des agriculteurs sur le territoire des Balcons du Dauphiné.

Le président remercie monsieur Spitzner pour sa présentation.

PROJET

● Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
82	Mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du système d'assainissement non collectif des bâtiments du site du Serverin à Parmilieu, société Nicot Ingénieurs Conseils		38 232 €	

PROJET

● Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
48	Convention-cadre de partenariat entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et les agriculteurs du territoire			X
49	Protocole d'accord transactionnel entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et Monsieur Effantin et madame Semezies		17 000 €	
50	Aménagement de la liaison voie verte/ViaRhôna de Crémieu à Saint-Romain-de-Jalionas, société Eric Comte		90 576 €	
51	Entretien de la ViaRhôna Ouest : Convention multipartite (communes, département de l'Isère, communauté de communes) relative à la répartition des charges d'entretien et d'exploitation de la ViaRhôna			X

Direction exécutive

- 4. Ressources humaines : Présentation du Rapport Social Unique (RSU)**
→ **Rapporteur : Monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

RAPPORT

Le Rapport Social Unique (RSU) se substitue aux différents rapports existants au sein des collectivités (bilan social et rapport de situation comparée). Il présente les données sociales de la communauté de communes (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations...) afin de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

- **Le président propose au conseil communautaire de prendre acte de la présentation du RSU de la communauté de communes annexé au présent rapport.**

VOTE

79-2023_ Ressources humaines : Présentation du Rapport Social Unique (RSU)
Le conseil communautaire prend acte du RSU présenté

PROJET

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Le président indique être satisfait que monsieur Blanc puisse présenter à cette séance le RSU (Rapport Social Unique) qui fait écho aux discussions menées lors du dernier conseil communautaire. Ce document permettra d'avoir une vision plus claire de la structure, de la nature et de la texture de l'emploi au sein des Balcons du Dauphiné.

Monsieur Blanc remercie le président. Il rappelle que le RSU fait une quinzaine de pages et qu'il reprend les principales informations sur la collectivité en termes d'effectifs, de pyramides des âges, de régime de travail, d'évolutions professionnelles, de budget alloué aux ressources humaines, de la rémunération, de l'absentéisme et de la formation.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le RSU est le rapport annuel qui se substitue au bilan social présenté auparavant tous les deux ans, au rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes et au rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Le RSU a été présenté le 5 juin 2023 aux membres du comité social territorial afin qu'un débat soit engagé sur les évolutions des politiques de Ressources Humaines (RH). Aucune remarque particulière n'a été exprimée lors de cette présentation.

Les effectifs présentés dans le rapport sont ceux au 31 décembre 2022, hors personnel d'animation vacataire et avant l'intégration des Délégations de Services Publics (DSP) de Salagnon et de Saint-Marcel-Bel-Accueil. Le rapport montre que l'effectif comporte 78 % de femmes. Ce pourcentage est notamment lié aux métiers de la petite enfance. Dans la fonction publique territoriale, ce pourcentage est plutôt de 59 %. L'effectif est composé à 81 % de catégories B et C. Ce chiffre pourrait même être à 85 %, car les éducatrices de jeunes enfants, au nombre de 17, sont passées réglementairement de la catégorie B à la catégorie A. Monsieur Blanc précise qu'il n'existe pas une grande différence entre les deux catégories. Les catégories B et C ne représentent que 62 % des effectifs dans la fonction publique, et 87 % dans la fonction publique territoriale sachant que ce pourcentage inclut également les communes.

L'effectif est composé à 98 % d'agents permanents dont 63 % de fonctionnaires, contre 75 % en moyenne dans la fonction publique territoriale. Les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) de droit public sont donc majoritaires. La différence entre un fonctionnaire et un agent en CDI de droit public réside dans le fait que ce dernier n'a pas d'avancement. La seule obligation est une possible revalorisation du salaire qui est effectuée tous les 3 ans.

Le rapport montre que 52 % des effectifs font partie des filières sanitaire, sociale et animation. Monsieur Blanc relève également une forte féminisation des fonctions de direction et d'encadrement supérieur, à hauteur de 63 %. Sur les 19 postes de direction, 12 sont occupés par des femmes.

Il existe également une forte proportion de travail à temps partiel ou à temps non complet, à hauteur de 33 % pour la collectivité contre 25 % en moyenne dans la fonction publique territoriale. Ce chiffre est lié à l'intégration des crèches et des centres de loisirs, effectuée depuis 2017. En effet, un certain nombre de structures associatives a été reprises. Par ailleurs, 27 postes d'animateurs sont à temps non complet avec des contrats de 27 heures, correspondant aux besoins de la collectivité.

Concernant la partie rémunération : le budget de fonctionnement de la communauté de communes s'élève à un peu plus de 53 millions d'euros. Près de 20 % de ce budget est alloué au chapitre 12 (masse salariale), soit un pourcentage très raisonnable par rapport au budget global. Le salaire brut mensuel moyen est de 2 825 euros, contre 2 936 euros dans la fonction publique territoriale et 3 321 euros dans le secteur privé.

Le rapport fait également ressortir les écarts significatifs entre les salaires des hommes et des femmes. La refonte du régime indemnitaire qui a été votée il y a quelques mois tendra à faire diminuer ces écarts, mais il restera difficile de les combler. L'écart moyen est de l'ordre de 12 % aux Balcons du Dauphiné, contre 8,5 % dans la fonction publique territoriale. Ce pourcentage varie selon les catégories. La grande

majorité des 35 auxiliaires puéricultrices et des 17 éducateurs de jeunes enfants sont des femmes, sachant que la rémunération dans ces filières est généralement plus basse que dans d'autres filières. Il s'agit donc d'un sujet qui pourrait être retravaillé. Monsieur Blanc rappelle qu'un changement de catégorie n'implique pas forcément une augmentation conséquente de la rémunération.

Par ailleurs, monsieur Blanc indique que l'absentéisme est calculé en fonction du nombre de jours d'absence et du nombre de jours ouvrés. Le taux d'absentéisme aux Balcons du Dauphiné s'élève à 4,5 %. Ce pourcentage pourrait être ramené à 3,5 % en retirant les congés maternité et les congés pathologiques liés. Dans le secteur privé, le pourcentage d'absentéisme est légèrement plus élevé, avec un taux de 5,7 %. Dans le secteur public, il s'élève à 9,6 %, soit plus du double par rapport à la communauté de communes.

Enfin, Monsieur Blanc souhaite profiter de l'occasion pour saluer la présence de monsieur Gaillard, le futur directeur de la communication qui prendra ses fonctions aux Balcons du Dauphiné le 21 août prochain.

Le président remercie également monsieur Gaillard pour sa présence et monsieur Blanc pour sa présentation.

5. Budget : Budgets principal, eau et assainissement en régie et en délégation de service public

→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, vice-président en charge des finances et des déchets**

RAPPORT

Le conseil communautaire de la communauté de communes a adopté au mois de mars dernier, son budget primitif, en procédant à une reprise anticipée des résultats pour le budget principal et les quatre budgets eau et assainissement, en régie et en délégation de service public (DSP), en raison de la finalisation des opérations de rapprochement entre les comptes de gestion et les comptes administratifs.

Ces opérations comptables étant désormais achevées, il convient pour le conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion et les comptes administratifs d'une part ainsi que d'affecter de manière définitive les résultats de l'exercice 2022.

1. Le budget principal

Les résultats repris de façon anticipée au budget primitif n'ont pas évolué, les résultats définitifs du budget principal s'établissent à :

- 10 725 484,91 € en excédent de fonctionnement
- 10 942 065,23 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de manière définitive les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 5 362 742,45 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 5 362 742,46 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 10 942 065,23 €.

● **Le président propose au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget principal (XX-2023 et XX-2023).**

● **Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation des résultats d'exercice 2022 du budget principal de manière définitive (XX-2023).**

Par conséquent, les inscriptions budgétaires du budget primitif étant inchangées, il n'y a pas lieu de procéder au vote d'un budget supplémentaire.

2. Le budget annexe eau potable en régie

Les résultats repris de façon anticipée au budget primitif n'ont pas évolué, les résultats définitifs du budget eau potable en régie s'établissent à :

- 2 393 589,68 € en excédent de fonctionnement
- 1 519 711,37 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de manière définitive les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 1 436 153,81 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 957 435,87 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 1 519 711,37 €.

● **Le président propose au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe eau potable en régie (XX-2023 et XX-2023)**

● **Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation des résultats d'exercice 2022 du budget annexe eau en régie de manière définitive (XX-2023).**

Par conséquent, les inscriptions budgétaires du budget primitif étant inchangées, il n'y a pas lieu de procéder au vote d'un budget supplémentaire.

3. Le budget annexe assainissement en régie

Les résultats repris de façon anticipée au budget primitif n'ont pas évolué, les résultats définitifs du budget assainissement en régie s'établissent à :

- 1 772 385,51 € en excédent de fonctionnement
- 2 152 968,59 € en excédent d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter de manière définitive les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 1 698 605 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 73 780,51 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 2 152 968,59 €.

● **Le président propose au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe assainissement en régie (XX-2023 et XX-2023).**

● **Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation des résultats d'exercice 2022 du budget annexe assainissement en régie de manière définitive (XX-2023)**

Par conséquent, les inscriptions budgétaires du budget primitif étant inchangées, il n'y a pas lieu de procéder au vote d'un budget supplémentaire.

4. Le budget annexe eau en DSP

Les résultats repris de façon anticipée au budget primitif n'ont pas évolué, les résultats définitifs du budget annexe eau potable en DSP s'établissent à :

- 1 086 578,32 € en excédent de fonctionnement
- 244 527,17 € en excédent d'investissement.

Il est précisé que ces résultats prennent en compte les résultats d'un ancien gestionnaire non encore repris à ce jour suite au transfert de la compétence eau potable au 31 décembre 2019.

Il est donc proposé d'affecter de manière définitive les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 651 946,99 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 434 631,33 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 244 527,17 €.

● **Le président propose au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe eau en DSP (XX-2023 et XX-2023).**

● **Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation des résultats d'exercice 2022 du budget annexe eau en DSP de manière définitive (XX-2023).**

Par conséquent, les inscriptions budgétaires du budget primitif étant inchangées, il n'y a pas lieu de procéder au vote d'un budget supplémentaire.

5. Le budget annexe assainissement en DSP

Les résultats repris de façon anticipée au budget primitif n'ont pas évolué, les résultats définitifs du budget annexe assainissement en DSP s'établissent à :

- 1 832 452,69 € en excédent de fonctionnement
- 1 302 366,81 € en excédent d'investissement.

Il est précisé que ces résultats prennent en compte les résultats d'un ancien gestionnaire non encore repris à ce jour suite au transfert de la compétence eau potable au 31 décembre 2019.

Il est donc proposé d'affecter de manière définitive les résultats de façon suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, 1 099 471,61 €
- Au compte 1068, en recettes d'investissement, 732 981,08 €
- Au compte 001, en recettes d'investissement, le résultat cumulé de 1 302 366,81 €.

● Le président propose au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe assainissement en DSP (XX-2023 et XX-2023).

● Le président propose au conseil communautaire de voter l'affectation des résultats d'exercice 2022 du budget annexe assainissement en DSP de manière définitive (XX-2023).

Par conséquent, les inscriptions budgétaires du budget primitif étant inchangées, il n'y a pas lieu de procéder au vote d'un budget supplémentaire.

VOTE

80-2023_ Compte de gestion - Budget principal – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)

Le président en exercice quitte la séance

81-2023_ Compte administratif - Budget principal – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix)

Le président en exercice rejoint la séance

82-2023_ Affectation du résultat - Budget principal – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à la majorité des membres présents et représentés (63 pour – 1 contre [L. Guillet])

Sortie de Youri Garcia pour les comptes de gestion et compte administratif.

Retour de Youri Garcia pour les affectations de résultats

83-2023_ Compte de gestion - Budget annexe eau en régie – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix)

Le président en exercice quitte la séance

84-2023_ Compte administratif - Budget annexe eau en régie – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix)

Le président en exercice rejoint la séance

85-2023_ Affectation du résultat - Budget annexe eau en régie – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)

86-2023_ Compte de gestion - Budget annexe assainissement en régie – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix)

Le président en exercice quitte la séance

87-2023_ Compte administratif - Budget annexe assainissement en régie – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix)

Le président en exercice rejoint la séance

88-2023_ Affectation du résultat - Budget annexe assainissement en régie – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)

89-2023_ Compte de gestion - Budget annexe eau en délégation de service public – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix)

Le président en exercice quitte la séance

90-2023_ Compte administratif - Budget annexe eau en délégation de service public – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix)

Le président en exercice rejoint la séance

91-2023_ Attribution des résultats - Budget annexe eau en délégation de service public – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)

92-2023_ Compte de gestion - Budget annexe assainissement en délégation de service public – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix)

Le président en exercice quitte la séance

93-2023_ Compte administratif - Budget annexe assainissement en délégation de service public – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix)

Le président en exercice rejoint la séance

94-2023_ Attribution des résultats - Budget annexe assainissement en délégation de service public – Exercice 2022

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Monsieur Drogoz indique que le conseil communautaire a adopté en mars 2023 son budget primitif en procédant à une reprise anticipée des résultats pour le budget principal et les quatre budgets eau et assainissement, en régie et en Délégation de Services Publics (DSP), en raison de la finalisation des opérations de rapprochement des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Ces opérations comptables sont désormais achevées. Elles sont en tout point identiques à ce qui avait été présenté et discuté lors du vote du budget. Monsieur Drogoz explique que les comptes de gestion et les comptes administratifs doivent donc être votés ce jour. Il convient également d'affecter de manière définitive les résultats de l'exercice 2022.

Monsieur Drogoz donne lecture du rapport.

Il est procédé aux votes.

PROJET

- 6. Dissolution des budgets eau et assainissement en Délégation de Service Public (DSP)**
→ **Rapporteur : Monsieur Drogoz, vice-président en charge des finances et des déchets**

RAPPORT

Suite à une demande de la direction départementale des finances publiques, il convient aujourd'hui de procéder à la dissolution des budgets eau en DSP et assainissement en DSP.

En effet, les activités eau et assainissement doivent être regroupées au sein des mêmes budgets. Ces services doivent donc faire l'objet d'un budget annexe respectif unique par service.

Il est toutefois exigé de pouvoir retracer avec précision par un suivi analytique les opérations de chaque mode de gestion de ces dits services afin de respecter les obligations en matière de Service Public Industriel et Commercial (SPIC)

Ainsi, il convient de procéder à la dissolution des deux budgets annexes eau et assainissement en DSP, au 31 juillet 2023, budgets absorbés respectivement par les deux autres budgets annexes eau et assainissement en régie.

En raison de cette évolution, ces deux derniers budgets en régie doivent être renommés :

- *Budget annexe eau potable*
- *Budget annexe assainissement.*

L'ensemble des éléments de l'actif et de passif seront intégrés aux budgets annexes cités ci-dessus. Une fois ces deux budgets en DSP clôturés, les résultats devront être repris lors d'une décision modificative des deux budgets dits en régie.

- ***Le président propose au conseil communautaire de procéder à la dissolution des budgets annexes eau et assainissement en DSP (XX-2023 et XX-2023).***

VOTE

95-2023_ Budget annexe eau potable en délégation de service public – Dissolution du budget
Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)

96-2023_ Budget annexe assainissement en délégation de service public – Dissolution du budget
Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)

PROJET

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Monsieur Drogoz explique que, suite à une demande de la direction départementale des finances publiques, il convient ce jour de procéder à la dissolution des budgets eau en DSP et assainissement en DSP. En effet, ces activités doivent être regroupées au sein des mêmes budgets. Ces services doivent donc faire l'objet d'un budget annexe respectif unique par service. Toutefois, il est exigé de pouvoir retracer avec précision, par un suivi analytique, les opérations de chaque mode de gestion de cesdits services afin de respecter les obligations en matière de service public industriel et commercial.

La dissolution de ces deux budgets doit être opérée avant le 31 juillet 2023. Ces budgets seront absorbés respectivement par les deux autres budgets annexes eau et assainissement en régie. En raison de cette évolution, ces deux budgets annexes en régie doivent être renommés comme suit : budget annexe eau potable et budget annexe assainissement.

L'ensemble des éléments de l'actif et du passif seront intégrés aux budgets annexes ci-dessus. Une fois ces deux budgets en DSP clôturés, les résultats devront être repris lors d'une décision modificative des deux budgets dits « en régie ».

Le président demande si les membres du conseil communautaire ont des questions.

Il est procédé au vote.

Le président rappelle que les membres du conseil communautaire devront procéder aux signatures des comptes administratifs ce jour, avant de quitter la présente réunion.

7. Clôture du budget annexe construction location de bâtiments industriels : décision modificative du budget principal

→ **Rapporteur : monsieur Drogoz, vice-président en charge des finances et des déchets**

RAPPORT

Le budget annexe construction location de bâtiments industriels a été dissout au 31 décembre 2022 et absorbé par le budget principal, concernant les crédits afférents et l'état d'actif.

Afin de finaliser les opérations liées à la clôture de ce budget, il est nécessaire de procéder à des écritures d'ordre budgétaire, en réalisant un mandat au chapitre 40 pour 1 968 574,76 €.

En effet, sur le budget annexe figure une avance du budget principal au compte 16878. Cette dette se solde par la contrepartie du compte 27638 pour le même montant.

Cette décision modificative est neutre budgétairement et permet de prévoir les crédits nécessaires au passage de ces écritures comptables.

● Le président propose au conseil communautaire de voter la décision modificative n° 1 du budget principal 2023

VOTE

97-2023_ Clôture du budget annexe construction location de bâtiments industriels – Décision modificative du budget principal

Examinée le 22 juin 2023 – Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix)

PROJET

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Monsieur Drogoz rappelle que, dans un esprit de simplification, il a été décidé de dissoudre le budget annexe dit « construction location de bâtiments industriels » au 31 décembre 2022, puis d'absorber par le budget principal les crédits afférents et l'état de l'actif.

Afin de finaliser les opérations liées à la clôture de ce budget, il est nécessaire de procéder à des écritures d'ordre budgétaire, en réalisant un mandat au chapitre 40 pour 1 968 574,76 €. Cette décision modificative est neutre budgétairement et permet de prévoir les crédits nécessaires au passage de ces écritures comptables.

Il est procédé au vote.

PROJET

- Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de sa délégation du 01/05/2023 au 31/05/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
52	Mission d'inspection – convention avec le centre de gestion de l'Isère		Montant maximum de 2 500 € par an	

PROJET

● Questions diverses

- Actualités SYCLUM

Le président indique que le président du SYCLUM, monsieur Gonzalez, a demandé une intervention sur le déploiement des bacs jaunes.

Monsieur Gonzalez explique que, depuis octobre 2022, 38 communes ont été équipées de bacs jaunes, dont 19 sur les Balcons du Dauphiné. Au 30 juin 2023, 50 % des habitants seront collectés en porte-à-porte, et 17 800 bacs jaunes individuels auront été distribués. La distribution s'interrompt durant l'été le temps de refaire les stocks. La reprise se fera en septembre 2023, période à laquelle 17 autres communes des Balcons du Dauphiné seront équipées.

Le but est de faire en sorte que la totalité des communes des Balcons soit équipée d'ici 2025, en fonction de la capacité d'investissement du SYCLUM. À ce sujet, un prêt d'environ 1 million d'euros a été contracté auprès de la caisse d'épargne. Le financement des colonnes supplémentaires qui seront installées dans les centres-villes reste plus aléatoire. D'ici début 2024, toutes les communes exclusivement rurales seront équipées en bacs individuels.

Parallèlement au déploiement des bacs jaunes, il était prévu un déploiement de colonnes dédiées au carton et de colonnes dédiées au verre. 109 colonnes destinées au carton seront donc disposées sur le territoire, dont 68 sur les Balcons du Dauphiné.

Sur les communes ayant été équipées en bacs individuels, le tonnage de multimatériaux (papiers, emballages) a augmenté de 40 % à 150 %. Cette augmentation prouve que la communication porte ses fruits. Sur les communes qui bénéficiaient déjà de ce service, une augmentation de 10 % du tonnage a tout de même été enregistrée. À ce titre, monsieur Gonzalez souhaite saluer les équipes de distribution et de réduction des déchets.

Cette forte hausse des tonnages de multimatériaux va entraîner une baisse des tonnages collectés actuellement par le prestataire, SME, et donc une baisse des coûts prévus au contrat initial. Depuis que le syndicat existe, c'est la première fois que la collecte en porte-à-porte aura un coût inférieur à la collecte en apport volontaire. En effet, le coût annuel du service de collecte en porte-à-porte est estimé à 103,50 euros sur 2023, contre 105,09 euros pour les usagers dont les déchets sont collectés en apport volontaire.

Par ailleurs, la vente des composteurs a explosé sur le territoire des Balcons du Dauphiné. 644 composteurs ont été vendus sur le territoire en 2022, contre 648 au cours des six premiers mois de 2023. Sur les 2 595 composteurs vendus sur le territoire, 1 292 ont été vendus sur le territoire. Monsieur Gonzalez affirme que ces chiffres sont très encourageants. Encore une fois, ce changement de comportement est lié à une communication efficace.

Dans les communes équipées en bacs jaunes, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a enregistré une baisse de 12 % à 50 %. Autrement dit, certains foyers ont réduit de moitié ces déchets. Entre 2022 et les six premiers mois de 2023, la baisse à l'échelle du territoire s'élève à 9,14 %. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochains mois.

D'autre part, il a été confié à un agent la mission de cibler les gros producteurs d'ordures ménagères, tels que les entreprises, les administrations et les communes, afin de les informer sur la redevance spéciale. En outre, il les accompagne et leur propose des solutions pour qu'ils réduisent leur flux. À date, les premiers résultats sont plutôt positifs avec une diminution des tonnages produits par ces structures.

Enfin, les élus de SYCLUM ont fait le choix de proposer un service payant d'élimination des biodéchets auprès des grandes surfaces, des restaurants et des commerces. Cette offre sera étendue progressivement sur tout le territoire, notamment auprès des particuliers.

Les personnes et les professionnels n'ayant pas la possibilité d'avoir un composteur à leur domicile pourront déposer leurs biodéchets dans des colonnes. Pour évacuer ces biodéchets, un partenariat a été conclu avec une entreprise installée sur la commune de Chimilin.

Pour conclure, monsieur Gonzalez affirme que tous les voyants sont au vert au SYCLUM. Il ajoute être convaincu que les élus des intercommunalités qui siègent au SYCLUM ont su faire les bons choix pour l'avenir.

Monsieur Moyne-Bressand explique qu'une habitante de Crémieu s'est plainte de ne pas avoir de bac jaune alors que toutes les communes autour de Crémieu en possèdent.

Le président affirme que toutes les communes autour de Crémieu ne possèdent pas de bacs jaunes.

Monsieur Gonzalez répond qu'il est prévu de mettre des bacs jaunes à disposition des habitants de Crémieu au cours de l'année 2024. La réflexion doit être plus poussée pour les plus grandes communes, car deux types de collecte sont nécessaires : la collecte individuelle et la collecte via l'installation de colonnes dans les centres-villes. Se pose également la problématique du financement.

Monsieur Bonnard demande si des pistes ont été identifiées pour diminuer les coûts fixes de l'incinérateur.

Monsieur Gonzalez répond que la politique menée va engendrer une baisse de tonnage d'incinération relativement faible. D'autres filières leur permettront de compléter les éventuels manques de matière. De plus, une plateforme de tri des encombrants est en cours de développement.

Monsieur Belantan indique que le SITOM équilibre son budget avec 168 000 tonnes. Avec le nouveau marché qui vient d'être signé, il sera possible d'atteindre 175 000 tonnes. De plus, beaucoup d'usines d'incinération extérieures amènent chaque année un haut volume de produits qui sont refusés, faute de capacité suffisante de l'incinérateur. Monsieur Belantan affirme qu'il n'y a donc pas d'inquiétudes à avoir vis-à-vis de l'usine d'incinération.

Par ailleurs, le syndicat de collecte est non conforme au niveau de la législation et des compétences. Le dernier marché qui a été signé avec Savoie Déchets a notamment engendré un appel de la préfecture. Un important travail de remise en conformité doit donc être mené avec les services de l'État avant la fin du mandat.

Monsieur Gonzalez précise que le SITOM ne devra pas prendre la compétence, mais qu'il l'exerce. Le fait que le SITOM possède cette compétence interdit au SYCLUM de signer des contrats avec des sociétés telles que Savoie Déchets.

- Dates importantes

Le président indique que la conférence des maires aura lieu le 6 juillet 2023 à Montcarra.

Il indique aussi que le 7 juillet aura lieu la journée dédiée à la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la mise en place d'ateliers, mais également dans le même temps l'inauguration du tiers-lieu/lieu de vie et de la réhabilitation de la Zone d'Activités (ZA) de Buisson Rond à Villemoirieu.

Le prochain conseil communautaire se tiendra exceptionnellement le mercredi 12 juillet 2023. Il est prévu d'y présenter le premier bilan du projet de territoire et d'adopter la stratégie du pacte financier et fiscal .

Le président remercie tous les membres du conseil communautaire.

La séance est levée.